

Pour la rentrée 2027, la Ville veut renforcer le périscolaire

LA VILLE A LANCÉ CET ÉTÉ LE NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC DE L'ANIMATION PÉRISCOLAIRE AVEC DEUX OBJECTIFS POUR LA RENTRÉE 2027 : RENFORCER L'ACCUEIL LE SOIR ET MIEUX LUTTER CONTRE LES VIOLENCES PÉRISCOLAIRES.

4 min ▪ Nathalie PERRIER, nperrier@laprovence.com

Le scandale du périscolaire à Paris, qui a abouti au premier semestre 2026 à la suspension de 78 animateurs dont 31 pour suspicion de violences et violences sexuelles, a ébranlé le monde éducatif, bien au-delà de la capitale. Lors du dernier conseil municipal, le 26 juin, le conseiller d'extrême droite Samuel Benhamou (UDR) – comme avant lui par écrit le 12 juin l'élue Renaissance Romain Simmarano – avait réclamé *"un audit indépendant"*, pour *"nous assurer que toutes les garanties existent"*. Son intervention avait suscité une poussée de fièvre de Benoît Payan qui avait accusé l'extrême droite d'*"instiller le doute"* sur les agents de la Ville. Estimant que la loi ne donne pas aux édiles les moyens de contrôler le pedigree judiciaire de tous les animateurs, le maire (DVG) avait toutefois suggéré la création d'une commission municipale.

Deux mois plus tard, à quelques jours de la rentrée scolaire, le sujet s'invite à nouveau dans le débat. Le marché public des prestations d'accueil et d'animation périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques arrivant à terme à la fin de cette année scolaire 2026-2027, la Ville a lancé un nouveau marché avec deux axes forts pour les années à venir : *"le renforcement de l'accueil du soir"* et *"la lutte contre les violences périscolaires"*. *"Marseille n'a pas attendu cette affaire pour prendre en compte ce sujet, souligne Pascaline Lécorché, la nouvelle adjointe (Place publique) en charge de l'éducation, du soutien scolaire et des activités périscolaires. Le périscolaire est une des grandes priorités du mandat"*.

Des animateurs
jusqu'à 18 h 30
dans les 470 écoles

L'an dernier déjà, la Ville avait mis en place à titre expérimental dans 90 écoles un accueil périscolaire jusqu'à 18 h 30, contre 17 h 30 précédemment. *"Les retours sont très positifs, cela répond aux besoins de nombreux parents, constate Pascaline Lécorché. Nous allons donc étendre, dans un souci d'harmonisation et d'équité territoriale, l'accueil jusqu'à 18 h 30 dans nos 470 écoles publiques, soit potentiellement auprès de 76 000 enfants"*. Cette mesure sera mise en place à compter de la rentrée 2027, une fois les nouveaux prestataires désignés. Ils sont actuellement six à se partager le marché : Ligue de l'enseignement, Synergie Family, Smuc, Ifac, Léo Lagrange et Centre de culture ouvrière (CCO).

Il ne devrait pas être nécessaire de recruter plus d'animateurs : les 1 500 actuels devraient simplement se voir proposer davantage d'heures de travail. La Ville souhaite en effet limiter le turnover et réduire la précarité de ces professionnels. *"Un des enjeux, c'est de faire monter ce personnel en compétence, ce qui suppose de le fidéliser, poursuit l'élue. Nous incitons les futurs opérateurs à globaliser le nombre d'heures matin, midi et soir pour pouvoir proposer des contrats de 24 heures par semaine."*

Des formations aux violences périscolaires

Faible formation des animateurs, rotation importante des agents, dialogue parfois difficile avec le personnel enseignant, qualité inégale du temps d'accueil... L'affaire des animateurs parisiens a mis en exergue les failles d'un système en crise. En juin, le Sénat a confié à la sénatrice (LR) de Paris Agnès Evren, également cofondatrice de SOS périscolaire, une mission d'information qui doit rendre ses pistes de réflexion à l'automne.

À Marseille, la Ville a créé des cartes réflexes pour aider les agents et les animateurs à repérer les signaux inquiétants et à réagir le plus tôt possible : deux sessions de formation ont eu lieu en juin et les 1 500 animateurs ont vocation à être formés.

Les prochains prestataires devront en sus proposer à tous les futurs embauchés une formation aux violences périscolaires et mettre en place, en parallèle, des formations continues. Ils devront également se conformer au processus de signalement mis en place par la Ville : adresse mail dédiée et information systématique des élus et de l'administration. Enfin, tous les animateurs devront signer une charte de l'engagement. *"Avec ce nouveau marché pour 2027, nous voulons aller encore plus loin : accroître la formation des animateurs, simplifier les signalements, renforcer le suivi, explique Pascaline Lécorché. L'objectif, c'est tolérance zéro."*